



LMF/LL/RL/2026-052

## **Décision portant attribution de compétences et délégation de signature**

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Aÿ-Champagne, Augé Colin à Avize et Paul Gérard à Vertus et du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne,**

- *VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;*
- *VU la convention de direction commune modifiée du 30 juin 2025 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Aÿ-Champagne, Augé Colin à Avize et Paul Gérard à Vertus ;*
- *VU la convention de direction commune du 4 novembre 2025 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims et le Groupe Hospitalier Sud-Ardenne ;*
- *VU ensemble, l'arrêté du 1er septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.*

### **Décide :**

**Article 1 :** Monsieur Ludovic LORRAIN, Directeur, est chargé des fonctions de Directeur des Affaires Juridiques du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail, des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Aÿ-Champagne, Augé Colin à Avize et Paul Gérard à Vertus et du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne.

Monsieur Ludovic LORRAIN est également chargé des fonctions de Directeur en charge de la Cellule des Marchés Publics du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Monsieur Ludovic LORRAIN a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction des Affaires Juridiques qui recouvrent notamment l'élaboration et le suivi juridique des conventions, les procédures relatives au renforcement de la sécurité juridique, le traitement et le suivi des demandes indemnitaires et plaintes des usagers, le traitement et le suivi des réquisitions, les relations avec les autorités administratives indépendantes, les instances juridictionnelles et les assureurs.

Monsieur Ludovic LORRAIN a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction de la Cellule des Marchés Publics qui recouvrent notamment la passation et la modification des marchés publics.

**Article 3 :** Monsieur Ludovic LORRAIN exerce la responsabilité du fonctionnement et de l'organisation de la Direction des Affaires Juridiques et des Marchés Publics. A ce titre, il a autorité sur l'ensemble des personnels et a compétence pour délivrer les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité, à l'exclusion des formations relevant du plan de formation et des déplacements à l'étranger.

**Article 4 :** Monsieur Ludovic LORRAIN a délégation de signature pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées et notamment les courriers de fin de non-recevoir, les courriers et dépôts de plainte, les conclusions et mémoires déposés devant les instances juridictionnelles.

Monsieur Ludovic LORRAIN a délégation de signature pour tous les actes notariés liés aux opérations de vente et d'acquisition immobilières et d'acceptation de legs de toute nature.

Monsieur Ludovic LORRAIN a délégation de signature pour tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant des prestations juridiques et des assurances, à l'exception de la signature des actes d'engagement, de la modification et de la résiliation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 € HT. Il a délégation pour signer les engagements de dépenses dans la limite du même montant.

**Article 5 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Ludovic LORRAIN pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

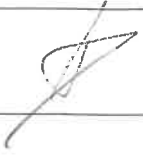
**Article 6 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ou au Conseil d'Administration ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 14 janvier 2026

La Directrice Générale

  
Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/LL/RL/2026-052 le ....20/01/2026...

| DELEGATAIRE     | GRADE     | PARAPHE | SIGNATURE                                                                           |
|-----------------|-----------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Ludovic LORRAIN | Directeur | LL      |  |